

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2020

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du PV du 22 janvier 2020
- 2 – Vote du compte de Gestion 2019 (délib)
- 3 – Vote du compte administratif 2019 (délib)
- 4 – Affectation des résultats 2019 au BP 2020 (délib)
- 5 – Subventions aux associations (délib)
- 6 – Vote du Budget Principal 2020 (délib)
- 7 – Projet de modalité de convention de transfert des équipements communs du lotissement « Les Cerisiers » (délib)
- 8 – Information « Urbanisme »
- 9 – Organisation du bureau de vote
- 10 – Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 05 mars, et que le nombre de conseillers en exercice est de DIX.

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, GATRAT Anne-Lise, Geneviève ROUX ;
MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Sébastien GALLIOT, Patrice ERSA, Fabrice LALLEMAND
Pierrick REGARD

Absent : M Mario MOREIRA.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte à 21 h 20.

1 - APPROBATION DU PV DU 22 janvier 2020.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 9 voix.

2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU ASSAINISSEMENT ET CCAS.

Le Maire expose les comptes de gestion du trésorier rédigés par les services de la Trésorerie de Rioz au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les comptes de Gestion au titre de l'exercice 2019 pour les budgets : PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT et CCAS.

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Les Membres du conseil municipal sous la présidence d'Emilien BRENOT - 1er adjoint - votent le compte administratif de l'exercice et arrêtent ainsi les comptes :

Budget Principal : Compte Administratif 2019

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>		<u>Recettes de Fonctionnement</u>	
Résultat de 2019 :	239 509,08 €	Résultat de 2017 9	142 386,47 €
		Excédent de 2018 :	258 493,02 €
Total 2019 :	239 509,08 €	Total 2019 :	400 879,49 €
EXCEDENT de Fonctionnement de <u>161 370,41 €</u>			

<u>Dépenses d'Investissement</u>		<u>Recettes d'Investissement</u>	
Résultat de 2019 :	71 183,07 €	Résultat de 2019 :	298 838,09 €
Déficit de 2018 :	171 348,66 €		
Total de 2019 :	242 531,73 €	Total 2019 :	298 838,09 €
EXCEDENT d'Investissement de <u>56 306,36 €</u>			

Le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - AFFECTATION DES RESULTATS DE 2019 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Budget Communal 2019 :

Excédent de Fonctionnement : 161 370,41 €

Excédent d'Investissement : 56 306,36 €

Affectation du résultat de 2019 au Budget 2020:

- 002 Recettes Fonctionnement : 161 370,41 €
- 001 Recettes Investissement : 56 306,36 €

Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuvent l'affectation des résultats ainsi présentée ci-dessus.

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident la répartition suivante :

- 400 € BUSSIERES ANIMATION
- 250 € AINES RURAUX
- 150 € ACCA ST HUBERT
- 150 € BUSSIERES COMEDIE
- 135 € à l'Amicale des BOBUCHOTS pour séances de natation à la piscine municipale de MALLARME (9 élèves x 15 €)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Donnent pouvoir au Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

VOIX : POUR : 9 CONTRE ABSTENTION : 0

6 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Maire expose le budget primitif 2020 qui sera voté par chapitre :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent le budget primitif 2020 comme suit :

Budget PRINCIPAL 2020 :

- Section de Fonctionnement :
Dépenses totales : 149 923 ,00 €
Recettes totales : 276 741,00 €
- Section d'Investissement :
Dépenses totales : 165 890,00 €
Recettes totales : 165 890 ,00 €

VOIX : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 - PROJET DE MODALITE DE CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES CERISIERS »

Le Maire présente un projet de convention de transfert des équipements communs relatifs au lotissement « Les Cerisiers » ce qui permettra à la commune de reprendre ce lotissement lorsque celui-ci sera terminé, en même temps que la CCPR pour l'eau et l'assainissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Donnent leur accord sur ce projet
- Donnent pouvoir au Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité : VOIX : POUR : 9 CONTRE 0 ABSTENTION : 0

8 – INFORMATIONS URBANISME

- DP : M REMILLET Nicolas (piscine) – M. MILLET/Mme HURTER (pergola) M. KAZAD Dinyar (garage).
- 3 Cu (a) : vente maisons

9 – ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Cf. tableau ci-joint

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Réparation WC mairie : un devis de 890.40 € présenté par l'Entreprise PICCAND a été accepté.
- Information spécifique à l'épidémie, pour les élections, sera diffusée cette semaine.
- Facturation eau par la CCPR : en principe 3 facturations : une en mai 2020, une en août 2020 et une fin d'année (novembre 2020).

La séance est levée à 23 h 30